

Arrêté du Grand Conseil

Date de l'AGC: 5 mars 2020
No d'affaire: 2019.BVE.11045

Autorisations de dépenses à renouveler pour la prolongation de locations cantonales relevant de la compétence du Grand Conseil ; Arrêté collectif 2020 sur les crédits d'engagement

1 Objet

Arrêté collectif pour les crédits d'engagement de locations cantonales à prolonger, lesquelles requièrent de nouvelles autorisations de dépenses du Grand Conseil en 2020.



2 Bases légales

- Loi du 26 mars 2002 sur le pilotage des finances et des prestations (LFP ; RSB 620.0), articles 42 ss
- Ordonnance du 3 décembre 2003 sur le pilotage des finances et des prestations (OFP ; RSB 621.1), articles 136 ss
- Ordonnance du 18 octobre 1995 sur l'organisation et les tâches de la Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie (Ordonnance d'organisation TTE, OO TTE ; RSB 152.221.191), article 14

3 Autorisations de dépenses distinctes pour des locations

Les autorisations de dépenses pour des locations cantonales devant être renouvelées par le Grand Conseil sont regroupées chaque année dans un arrêté collectif afin d'avoir une meilleure vue d'ensemble. Chaque location fait l'objet d'une autorisation de dépenses distincte et peut être approuvée ou refusée individuellement.

De nouvelles autorisations de dépenses sont nécessaires pour les locations figurant aux points 3.1, 3.2 et 3.3 de la liste ci-dessous afin que les contrats de bail actuels, qui se sont avérés efficaces, puissent être reconduits. Les autorisations de dépenses sont limitées dans le temps et doivent donc être renouvelées.

Pour les locations citées aux points 3.4 et 3.5, il sera bientôt possible de faire valoir une option contractuelle de prolongation ou de reconduire tacitement le contrat, moyennant le préavis indiqué.

Les contrats de bail pour les locations dont il est question aux points 3.6 et 3.7 ne satisfont plus aux conditions actuelles et doivent donc être renouvelés ou complétés par des avenants.

Les locations figurant aux points 3.8 à 3.15 sont celles qui bénéficient aujourd'hui encore d'autorisations de dépenses de durée illimitée et doivent être limitées dans le temps par le présent arrêté du Grand Conseil.

3.1 Berne, Zikadenweg 35 a+b

Utilisateur : Haute école spécialisée bernoise (INS/DAER)
 N° du contrat : 200470
 Location cantonale depuis le : 1^{er} février 2012
 Durée du contrat (actuelle) : Durée minimale jusqu'au 31 janvier 2022 ; option de prolongation de 4 x 5 ans, à faire valoir jusqu'au 31 octobre 2020. En cas de non-exercice de l'option, le contrat de bail continue à courir pour une durée illimitée avec un droit de résiliation par chacune des deux parties pour la fin d'un mois, moyennant un préavis de 12 mois.
 Crédit demandé pour : 5 ans, du 1^{er} février 2022 au 31 janvier 2027.

Frais de location annuels				CHF	697 969
comprenant	Loyer net	CHF	559 086		
	Majoration pour invest. générant une plus-value	CHF	88 883		
	Frais accessoires	CHF	50 000		
Montant du crédit déterminant en matière d'autorisation de dépenses selon l'article 47, alinéa 2 LFP				CHF	697 969
Crédit à approuver				CHF	697 969

3.2 Moutier, rue Centrale 33

Utilisateur : Office des poursuites et des faillites du Jura bernois (JCE/DIJ)
 Autorité régionale de conciliation du Jura bernois-Seeland
 (JUS)
 N° du contrat : 200416
 Location cantonale depuis le : 1^{er} novembre 2010
 Durée du contrat (actuelle) : Durée minimale jusqu'au 31 octobre 2020.
 Durée du contrat demandée : Durée ferme jusqu'au 31 octobre 2025.
 Crédit demandé pour : 3 ans, du 1^{er} novembre 2022 au 31 octobre 2025.

Frais de location annuels				CHF	423 589
comprenant	Loyer net	CHF	385 589		
	Frais accessoires directs	CHF	38 000		
Montant du crédit déterminant en matière d'autorisation de dépenses selon l'article 47, alinéa 2 LFP					CHF 423 589
Crédit à approuver					CHF 423 589

3.3 Berne, Münstergasse 45/47

Utilisateur : Office du personnel (FIN)
 N° du contrat : 200184 / 200478
 Location cantonale depuis le : 1^{er} octobre 1996 / 1^{er} octobre 2011
 Durée du contrat (actuelle) : Option de prolongation jusqu'au 30 septembre 2021, puis possibilité de prolonger pour une durée illimitée avec un droit de résiliation par chacune des deux parties pour la fin d'un mois, moyennant un préavis de 6 mois.
 Crédit demandé pour : 5 ans, du 1^{er} octobre 2021 au 30 septembre 2026.

Frais de location annuels				CHF	301 500
comprenant	Loyer net	CHF	271 500		
	Frais accessoires	CHF	30 000		
Montant du crédit déterminant en matière d'autorisation de dépenses selon l'article 47, alinéa 2 LFP					CHF 301 500
Crédit à approuver					CHF 301 500

3.4 Tramelan, chemin des Lovières 4

Utilisateur :	Office de l'enseignement secondaire du 2 ^e degré et de la formation professionnelle (INS/DAER)
N° du contrat :	200518
Location cantonale depuis le :	1 ^{er} août 2012
Durée du contrat (actuelle) :	Durée minimale jusqu'au 31 juillet 2022 ; option de prolongation de 2 x 5 ans, à faire valoir jusqu'au 31 juillet 2021. En cas de non-exercice de l'option, le contrat de bail continue à courir pour une durée illimitée avec un droit de résiliation par chacune des deux parties pour la fin d'un mois, moyennant un préavis de 24 mois.
Crédit demandé pour :	5 ans, du 1 ^{er} août 2022 au 31 juillet 2027.

Frais de location annuels		CHF	311 932
comprenant	Loyer net	CHF	271 932
	Frais accessoires	CHF	40 000
Montant du crédit déterminant en matière d'autorisation de dépenses selon l'article 47, alinéa 2 LFP		CHF	311 932
Crédit à approuver		CHF	311 932

3.5 Berthoud, Zähringerstrasse 15

Utilisateur :	Office de l'enseignement secondaire du 2 ^e degré et de la formation professionnelle (INS/DAER)
N° du contrat :	200706
Location cantonale depuis le :	1 ^{er} août 2014
Durée du contrat (actuelle) :	Reconduction tacite de 5 ans avec un droit de résiliation par chacune des deux parties au 31 juillet, moyennant un préavis de 24 mois.
Crédit demandé pour :	5 ans, du 1 ^{er} août 2024 au 31 juillet 2029.

Frais de location annuels		CHF	404 302
comprenant	Loyer net	CHF	404 302
	Frais accessoires	CHF	A la charge de l'utilisateur
Montant du crédit déterminant en matière d'autorisation de dépenses selon l'article 47, alinéa 2 LFP		CHF	404 302
Crédit à approuver		CHF	404 302

3.6 Berne, Weltpoststrasse 5

Utilisateur :	Autorités de protection de l'enfant et de l'adulte (JCE/DIJ)
N° du contrat :	200590
Location cantonale depuis le :	1 ^{er} janvier 2013
Durée du contrat (actuelle) :	Durée limitée jusqu'au 31 décembre 2022 (prend fin sans préavis, sous réserve de l'exercice du droit d'option) ; option de prolongation de 1 x 5 ans, à faire valoir jusqu'au 30 juin 2021. En cas de non-exercice de l'option, le contrat de bail prend fin.
Crédit demandé pour :	5 ans, du 1 ^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2027.

Frais de location annuels				CHF	266 697
comprenant	Loyer net	CHF	231 697		
	Frais accessoires	CHF	35 000		
Montant du crédit déterminant en matière d'autorisation de dépenses selon l'article 47, alinéa 2 LFP				CHF	266 697
Crédit à approuver				CHF	266 697

3.7 Berne, Effingerstrasse 34

Utilisateur :	Autorité de conciliation de Berne-Mittelland et Tribunal régional de Berne-Mittelland (Section civile)
N° du contrat :	200451
Location cantonale depuis le :	1 ^{er} avril 2010
Durée du contrat (actuelle) :	Durée minimale jusqu'au 31 mars 2020 ; option de prolongation de 2 x 5 ans. En cas de non-exercice de l'option, le contrat de bail continue à courir pour une durée illimitée avec un droit de résiliation par chacune des deux parties au 31 mars, moyennant un préavis de 6 mois.
Durée du contrat demandée :	Durée ferme de 10 ans, jusqu'au 31 mars 2030, puis possibilité de prolonger pour une durée illimitée avec un droit de résiliation par chacune des deux parties au 31 mars, moyennant un préavis de 6 mois.
Crédit demandé pour :	10 ans, du 1 ^{er} août 2020 au 31 juillet 2030.

Frais de location annuels				CHF	1 579 200
comprenant	Loyer net	CHF	1 399 200		
	Frais accessoires	CHF	180'000		
Montant du crédit déterminant en matière d'autorisation de dépenses selon l'article 47, alinéa 2 LFP				CHF	1 579 200
Crédit à approuver				CHF	1 579 20

3.8 Berne, Bremgartenstrasse 37

Utilisateur : Office de l'enseignement secondaire du 2^e degré et de la formation professionnelle (INS/DAER)

N° du contrat : 200245

Location cantonale depuis le : 1^{er} août 2006

Durée du contrat (actuelle) : Durée minimale jusqu'au 31 juillet 2021 ; option de prolongation de 1 x 5 ans, à faire valoir jusqu'au 30 juin 2020. En cas de non-exercice de l'option, le contrat de bail continue à courir pour une durée illimitée avec un droit de résiliation par chacune des deux parties pour la fin d'un mois (sauf décembre), moyennant un préavis de 12 mois.

Crédit demandé pour : 6 ans, du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2026.

Frais de location annuels				CHF	1 123 200
comprenant	Loyer net	CHF	1 010 700		
	Frais accessoires	CHF	112 500		
Montant du crédit déterminant en matière d'autorisation de dépenses selon l'article 47, alinéa 2 LFP				CHF	1 123 200
Crédit à approuver				CHF	1 123 200

3.9 Berne, Hallerstrasse 8/10

Utilisateur : Haute école spécialisée bernoise (INS/DAER)

N° du contrat : 200278 / 200414

Location cantonale depuis le : 8 février 2007 / 1^{er} octobre 2009

Durée du contrat (actuelle) : Durée illimitée avec un droit de résiliation par chacune des deux parties pour la fin d'un mois, moyennant un préavis de 12 / 6 mois.

Crédit demandé pour : 6 ans, du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2026.

Frais de location annuels				CHF	1 359 113
comprenant	Loyer net	CHF	1 223 113		
	Frais accessoires	CHF	136'000		
Montant du crédit déterminant en matière d'autorisation de dépenses selon l'article 47, alinéa 2 LFP				CHF	1 359 113
Crédit à approuver				CHF	1 359 113

3.10 La Neuveville, chemin des Vergers 20

Utilisateur : Office de l'enseignement secondaire du 2^e degré et de la formation professionnelle (INS/DAER)

N° du contrat : 200222 / 200808 / 200809

Location cantonale depuis le : 1^{er} septembre 2009 / 1^{er} janvier 2017 / 1^{er} février 2017

Durée du contrat (actuelle) : Contrat 200222 : durée illimitée avec un droit de résiliation par chacune des deux parties pour la fin d'un mois, moyennant un préavis de 12 mois.
Contrats 200808 + 200809 : durée illimitée avec un droit de résiliation par chacune des deux parties au 31 mars, 30 juin ou 30 septembre, moyennant un préavis de 3 mois.

Crédit demandé pour : 5 ans, du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2025.

Frais de location annuels				CHF	266 064
comprenant	Loyer net	CHF	233 856		
	Frais accessoires	CHF	32 208		
Montant du crédit déterminant en matière d'autorisation de dépenses selon l'article 47, alinéa 2 LFP				CHF	266 064
Crédit à approuver				CHF	266 064

3.11 Ostermundigen, Milchstrasse 9 (anciennement Forelstrasse 1)

Utilisateur : Office des assurances sociales (JCE/DIJ)

N° du contrat : 200233

Location cantonale depuis le : 15 octobre 2003

Durée du contrat (actuelle) : Durée illimitée avec un droit de résiliation par chacune des deux parties pour la fin d'un mois, moyennant un préavis de 9 mois.

Crédit demandé pour : 5 ans, du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2025.

Frais de location annuels				CHF	237 180
comprenant	Loyer net	CHF	223 428		
	Frais accessoires	CHF	13 752		
Montant du crédit déterminant en matière d'autorisation de dépenses selon l'article 47, alinéa 2 LFP				CHF	237 180
Crédit à approuver				CHF	237 180

3.12 Ostermundigen, Milchstrasse 10

Utilisateur : Police cantonale / Office de la circulation routière et de la navigation (POM/DSE)

N° du contrat : 200293

Location cantonale depuis le : 1^{er} décembre 2007

Durée du contrat (actuelle) : Durée minimale jusqu'au 30 novembre 2027 ; option de prolongation de 2 x 5 ans, à faire valoir jusqu'au 30 novembre 2026. En cas de non-exercice de l'option, le contrat de bail continue à courir pour une durée illimitée avec un droit de résiliation par chacune des deux parties pour la fin d'un mois, moyennant un préavis de 12 mois.

Crédit demandé pour : 7 ans, du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2027.

Frais de location annuels				CHF	1 003 668
comprenant	Loyer net	CHF	883 668		
	Frais accessoires	CHF	120 000		
Montant du crédit déterminant en matière d'autorisation de dépenses selon l'article 47, alinéa 2 LFP				CHF	1 003 668
Crédit à approuver				CHF	1 003 668

3.13 Berne, Fabrikstrasse 2

Utilisateur : Haute école pédagogique (INS/DAER)

N° du contrat : 200427 / 200428 / 200429

Location cantonale depuis le : 1^{er} avril 2010

Durée du contrat (actuelle) : Durée minimale jusqu'au 30 avril 2021, puis possibilité de prolonger pour une durée illimitée avec un droit de résiliation par chacune des deux parties pour la fin d'un mois, moyennant un préavis de 6 mois.

Crédit demandé pour : 6 ans, du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2026.

Frais de location annuels				CHF	335 580
comprenant	Loyer net	CHF	299 880		
	Frais accessoires	CHF	35 700		
Montant du crédit déterminant en matière d'autorisation de dépenses selon l'article 47, alinéa 2 LFP				CHF	335 580
Crédit à approuver				CHF	335 580

3.14 Berne, Murtenstrasse 35

Utilisateur : Université (INS/DAER)
 N° du contrat : 200207 / 200186
 Location cantonale depuis le : 1^{er} juillet 1987 / 1^{er} janvier 1995
 Durée du contrat (actuelle) : Durée illimitée avec un droit de résiliation par chacune des deux parties au 31 décembre ou 30 juin, moyennant un préavis de 12 mois.
 Crédit demandé pour : 9 ans, du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2029.

Frais de location annuels				CHF	1 366 500
comprenant	Loyer net	CHF	976 500		
	Frais accessoires	CHF	390'000		
Montant du crédit déterminant en matière d'autorisation de dépenses selon l'article 47, alinéa 2 LFP				CHF	1 366 500
Crédit à approuver				CHF	1 366 500

3.15 Bienne, la Haute-Route 74/80

Utilisateur : Berner Fachhochschule (INS/DAER)
 N° du contrat : 200226
 Location cantonale depuis le : 1^{er} octobre 2003
 Durée du contrat (actuelle) : Option de prolongation jusqu'au 30 septembre 2023, puis possibilité de prolonger pour une durée illimitée avec un droit de résiliation par chacune des deux parties au 30 septembre, moyennant un préavis de 12 mois.
 Crédit demandé pour : 5 ans, du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2025.

Frais de location annuels				CHF	337 048
comprenant	Loyer net	CHF	257 048		
	Frais accessoires	CHF	80'000		
Montant du crédit déterminant en matière d'autorisation de dépenses selon l'article 47, alinéa 2 LFP				CHF	337 048
Crédit à approuver				CHF	337 048

4 Nature et qualification juridique de la dépense

Toutes les demandes de crédit portent sur des dépenses périodiques et nouvelles au sens des articles 47 et 48, alinéa 1 LFP.

5 Nature du crédit / Compte / Groupe de produits / Exercice

Les crédits seront relayés par des versements mensuels effectués par le biais des comptes 316000 et 312000. Les versements sont inscrits au budget et au plan intégré mission-financement de la Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie dans le groupe de produits Gestion des biens immobiliers (09.15.9100).

6 Conditions

Le présent arrêté collectif autorise, outre les coûts supplémentaires liés au renchérissement (art. 54, al. 3 LFP et art. 151 OFP), les adaptations usuelles unilatérales du loyer et des frais accessoires par les bailleurs pendant la procédure d'autorisation de dépenses en cours conformément au droit du bail. Le canton, en signant des contrats de bail, accepte les clauses d'adaptation qui y figurent généralement de nos jours.

7 Référendum facultatif

Les crédits demandés, qui concernent des dépenses périodiques de plus de 400 000 francs par an, sont soumis à la votation populaire facultative. Cela concerne les crédits d'engagement figurant aux points 3.1, 3.2, 3.5, 3.7, 3.8, 3.9, 3.12 et 3.14 du présent arrêté. L'arrêté collectif doit donc être publié dans la Feuille officielle du Jura bernois.

Berne, le 5 mars 2020

Au nom du Grand Conseil,
le président: *Zaugg-Graf*
le secrétaire général: *Trees*



Référendum facultatif en matière financière

Le vote populaire (référendum) peut être demandé au sujet du présent arrêté de dépenses adopté par le Grand Conseil pendant la session de printemps 2020 (article 62, alinéa 1, lettre c de la Constitution cantonale).

Les articles 123 à 132 de la loi du 5 juin 2012 sur les droits politiques sont applicables à la collecte et au dépôt des signatures (au moins 10 000 personnes ayant le droit de vote en matière cantonale).

Début du délai référendaire:	1er avril 2020
Expiration du délai référendaire (dépôt des signatures auprès de la commune pour attestation)	1er juillet 2020
Dépôt des signatures attestées à la Chancellerie d'Etat	31 juillet 2020